

L'OFFRE RÉPOND LARGEMENT AUX BESOINS DU MARCHÉ

Les prix du poulet reviennent à la normale

■ Le kilo vif est à 13 DH en ce début septembre contre 15 à 17 DH en août ■ Avec l'avènement de Aid Al Adha en octobre, les prix vont encore baisser pendant 3 à 4 semaines ■ Les œufs coûtent 0,75 DH à 0,80 DH l'unité au marché de gros de Casablanca.

Les étés se suivent et se ressemblent pour les professionnels de l'aviculture. Encore une fois, la chaleur a légèrement bouleversé l'activité du secteur. «Cet été a été marqué par des périodes de fortes chaleurs (vagues de chergui), surtout à l'intérieur du pays où les températures ont dépassé pendant plusieurs jours les 40°C, occasionnant des dégâts pour certains éleveurs. Ces dégâts, matérialisés par des mortalités de volailles et par des régressions des performances zootechniques (retard de croissance, chute de ponte, baisse du taux d'éclosion des œufs à couver, etc.) ont été plus ou moins importants selon les niveaux d'équipement des fermes en matériels de refroidissement et le niveau technique des éleveurs», confirme Youssef Alaoui, président de la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (FISA). Ce dernier reconnaît néanmoins que les éleveurs ont pu bénéficier ces dernières années de l'accompagnement financier du Fonds de développement agricole (FDA) pour acquérir un système de brumisation et de refroidissement. «Nous encourageons vivement les éleveurs à équiper leurs bâtiments d'élevage de ce matériel de refroidissement pour lutter contre les coups de chaleur», explique M. Alaoui. Mieux équipés, les éleveurs arrivent désormais à faire face aux aléas climatiques.

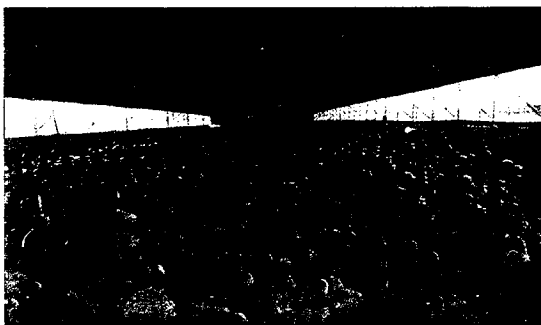
Sur le marché, «durant les mois de juin et juillet, les prix moyens de vente du poulet de chair à la ferme dans la région de Casablanca ont été relativement bas et ont oscillé entre 12 et 13 DH le kilo vif, soit un niveau en deçà des coûts de production», confie le président de la FISA. La forte demande après Ramadan, occasionnée par la fête d'Aïd El Fitr et les fêtes de mariage, a par la suite entraîné une hausse des prix qui ont atteint à ce moment-là entre 15 et 17 DH le kilo, avant de se rétablir autour de 13 DH/

kg vif au tout début du mois de septembre. Idem pour les prix des œufs qui, au marché de gros de Casablanca, ont fluctué entre 0,85 DH et 0,95 DH l'œuf entre juin et la mi-août. Depuis, ils ont été ramenés à 0,75 DH, voire 0,80 DH l'œuf.

Déterminés chaque jour en fonction de l'offre et de la demande, les prix des produits avicoles peuvent encore fluctuer. «Nous pouvons avancer que, selon nos prévisions, l'offre des produits avicoles sera largement suffisante pour répondre aux besoins du marché. Par contre, l'avènement de Aid Al Adha à la mi-octobre, période caractérisée par une baisse drastique de la demande sur les produits avicoles, ne manquera pas de se traduire, comme chaque année, par une baisse des prix des viandes de volailles durant 3 à 4 semaines», explique le président de la fédération.

Coup d'accélérateur pour le contrat programme

S'agissant du contrat programme du secteur, «il avance plutôt bien malgré quelques retards enregistrés dans la promulgation des textes réglementaires instituant des incitations au profit des éleveurs», confie M. Alaoui. Ce dernier précise que le secrétaire général du ministère de l'agriculture a réuni l'ensemble des parties prenantes en juillet dernier pour activer la réalisation de ce deuxième contrat programme pour la période 2011-2020. A ce jour, plusieurs actions concrètes ont démarré. Trois millions de dirhams ont ainsi été engagés par l'Etat pour soutenir l'encadrement et l'information des opérateurs et promouvoir la consommation des produits avicoles. De même, le ministère de l'agriculture a lancé les travaux de construction du zoopole de formation d'Aïn Jemâa, près de Bouskoura. «Pôle d'excellence, il permettra à la profession d'organiser des sessions de formation pratiques au profit



des ouvriers et techniciens du secteur. Il constituera aussi un outil important de coopération Sud-Sud dans le domaine de

la formation», rappelle M. Alaoui.

En ce qui concerne l'interdiction des cageots en bois

utilisés pour le transport des volailles, entrée en vigueur en 2007, son application reste encore difficile. «Nous ne comprenons pas pourquoi cette disposition qui a été appliquée dans pratiquement toutes les villes du pays n'a pu être mise en œuvre à Casablanca. Nous espérons que, tel que convenu avec les autorités de Casablanca, ces cageots en bois seront prohibés d'ici la fin de l'année 2013 avec la fin des travaux de réfection et de réhabilitation du marché de gros aux volailles de Casablanca» conclut M. Alaoui ■

A.S.M.